

ment de s'y conformer. Non seulement le Gouvernement veut se conformer à cette règle, mais il l'a toujours observée dans la mesure du possible. Mais mon honorable ami comprend certainement que, pendant les inter-sessions, quand il s'écoule plusieurs mois entre les sessions, il puisse se présenter des situations où le Gouvernement doit agir sans délai, quitte à venir ensuite devant le Parlement avec des raisons valables montrant pourquoi la décision a été prise avant la réunion des députés. Mon honorable ami a mentionné l'annonce faite par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Dunning) du choix de Fort-Churchill comme terminus océanique du chemin de fer de la baie d'Hudson. Mon honorable ami a ajouté que le ministre des Chemins de fer avait non seulement manqué de tenir le Parlement au courant de cette décision, mais qu'il n'avait même pas consulté ses collègues. Je veux dissiper immédiatement les inquiétudes de mon honorable ami à ce sujet.

J'ai fort bonne souvenance de ce qui s'est passé. En premier lieu on retint les services de M. Palmer, ingénieur fort réputé, je dirais même le plus réputé comme ingénieur de port d'estuaire pour faire une étude du projet de terminus de la baie d'Hudson. On supposait bien qu'en l'engageant le Gouvernement attendait de M. Palmer une opinion d'expert et non pas seulement un rapport académique; cette opinion d'expert, le Gouvernement la désirait pour savoir ce qui devait être fait. En poursuivant son enquête, M. Palmer n'avait pas d'autre idée, que de permettre au Gouvernement de faire le choix du port le plus avantageux, dans l'intérêt du pays, pour en faire un terminus océanique dans la baie d'Hudson. Pendant que M. Palmer était au travail, la question se posa naturellement de savoir si la décision qu'il allait prendre n'allait être communiquée qu'à la convocation des Chambres ou bien sans délai. Le ministère discuta cette question avec le ministre des Chemins de fer et des Canaux avant son départ pour l'Ouest en compagnie de M. Palmer. On jugea que si M. Palmer pouvait faire part immédiatement de ses conclusions, il y avait tout lieu de les faire connaître au plus tôt au pays. Je le demande à mon honorable ami, n'aurait-il pas trouvé gravement à redire si, en possession de l'opinion de M. Palmer, nous ne l'avions pas fait connaître? Si nous avions tenu ces conclusions secrètes durant de longs mois, on nous eût fort justement accusés d'en agir ainsi pour ne pas nuire à des amis du Gouvernement, ou de quelque autre chose de ce genre. D'après moi ces critiques eussent été justifiées. Précisément pour ne pas les susciter, et parce que nous

[Le très hon. Mackenzie King.]

jugions de l'intérêt du pays de le renseigner au plus tôt, le Gouvernement s'empressa de communiquer les conclusions de l'expert avant qu'il eût déposé son rapport.

Puis-je dire au surplus que, loin de laisser ignorer ses desseins à ses collègues, j'ai le souvenir exact d'avoir reçu de mon collègue le ministre des Chemins de fer une dépêche, au moment où le rapport fut complété, annonçant le fait et me priant d'avoir, sur cette question, l'opinion des autres ministres et de lui communiquer la décision du conseil quant à la publication du rapport. C'est ce que je fis par dépêche, dont il se servit pour agir. Mais ce ne fut qu'après avoir mis le ministère au courant.

A mon avis, mon honorable ami le chef de l'opposition n'a pas été juste quant à une autre question. Il a cueilli une dépêche dans un journal qui avait fait des commentaires défavorables sur ce qui s'était fait au cours de quelques années et qu'on jugeait maintenant imprudent. Cette dépêche, qui n'était qu'un commentaire du journal, il l'attribuait à mon honorable ami, quoique le journal eût pris la peine de dire: "M. Dunning a refusé de faire une déclaration." D'après moi, mon honorable ami n'avait pas lu l'article avec le soin qu'il aurait dû y mettre, car, il n'aurait pas parlé peut-être aussi hâtivement de l'action du ministre. Voilà ce qui en est pour le terminus de la baie d'Hudson et des motifs qui ont fait agir le Gouvernement en cette affaire.

Puis mon honorable ami a parlé de la rétrocession des ressources naturelles à l'Alberta. Il a exprimé le regret qu'on tarde tant à faire cette cession. Puis-je assurer mon honorable ami que je partage son sentiment, tout en m'empressant d'ajouter ceci. Le ministère ayant eu l'avantage, en novembre dernier, de conférer avec les premiers ministres des provinces et avec leurs collègues au sujet de cette rétrocession des ressources naturelles aux provinces occidentales, je juge qu'il est heureux pour l'Alberta, ainsi que pour les autres provinces de cette région du pays, qu'on ait ajourné la décision jusqu'à présentement et que la loi en question n'ait pas encore été votée. Voici où je veux en venir.

La conférence a eu l'avantage de fournir aux ministres provinciaux l'occasion de faire part au gouvernement fédéral de leur opinion quant au sentiment de leurs provinces respectives sur les actes du Gouvernement dans les circonstances actuelles, par exemple au sujet de la subvention accordée aux Provinces maritimes en vertu du rapport Duncan. Nous avons constaté avec plaisir l'unanimité des provinces de Québec et d'Ontario, de